



Déclaration de la Tunisie à la deuxième réunion inter session de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable

Monsieur le Président,

La délégation tunisienne accorde une importance particulière au débat qui nous réunit aujourd'hui sur la structure et le format du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Mais avant de soulever certains points auxquels la Tunisie attache une importance particulière, ma délégation tient à souscrire pleinement à la déclaration prononcée par l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi qu'à la déclaration du Groupe africain.

Monsieur le Président,

La Tunisie considère cette réunion comme une étape cruciale dans le processus préparatoire de la conférence de Rio +20. Ma délégation a, dans ce cadre, contribué activement à ce processus en soumettant dans les délais sa contribution nationale au Secrétariat de la CDD parallèlement aux contributions soumis par les groupes régionaux auxquels mon pays appartient.

S'agissant du format du document final, Ma délégation soutien l'adoption d'une déclaration politique ciblée qui soit accompagnée par un plan d'action séparé assorti d'objectifs et des délais ciblés ainsi que de moyens de mise en œuvre adéquats, conformément à la résolution 64/236 de l'Assemblée générale.

Pour ce qui est de la structure du document final, ma délégation propose que ce document comporte notamment les sections suivantes 1/ progrès et insuffisances dans la mise en œuvre du développement durable 2/ l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté 3/ les questions nouvelles et émergentes 4/ le cadre institutionnel pour le développement durable.

Sur ce dernier point, ma délégation souligne la nécessité de disposer d'institutions et mécanismes internationaux renforcés, capables de développer et de financer des programmes communs, bénéfiques et rentables à l'ensemble des parties impliquées : La coopération recherchée dorénavant dans le domaine de la promotion du développement durable entre les différents pays doit être menée avec l'idée que les solutions recherchées au sein de toute coopération doivent avoir systématiquement des

retombées communes, visibles et transparentes au niveau des différentes parties impliquées. Cette coopération s'articulera essentiellement autour de trois composantes majeures, la définition de l'objet de la coopération et du concept à développer, l'identification des outils méthodologiques ou technologiques nécessaires à sa mise en œuvre et enfin son financement. Une coopération viable, rentable et par conséquent durable est celle dans la quelle les parties concernées se trouvent impliquées de manière commune et en fonction de leurs capacités respectives, dans l'identification et l'élaboration de ces trois composantes. Ainsi, le ou les mécanismes de coopération internationale que la Tunisie souhaite voir le jour et se développer dans l'avenir en matière de promotion du développement durable sont celles qui seraient capables de favoriser de manière partagée et commune, l'émergence et l'identification de programmes bénéfiques pour l'ensemble des participants, à retombées multiples et financièrement rentables. Les institutions qui seraient en charge de tels mécanismes disposeraient ainsi et en même temps de capacité d'investigation, de coordination, de montage de projets et de programmes rentables mais aussi de financement.

Monsieur le Président,

La conférence Rio+20 constituera une occasion propice pour une meilleure compréhension de la portée de l'économie verte et de ses effets potentiels sur les plans économique, social et environnemental. Une solidarité internationale soutenue serait nécessaire pour donner une impulsion importante à ce nouveau mode de production et de consommation. Cette solidarité se traduirait particulièrement d'une part au niveau de la création de dispositifs de coopération et d'échange qui assureraient un meilleur transfert des nouvelles technologies entre les différents pays et particulièrement entre ceux développés et ceux en développèrent et d'autre part, au niveau du développement de mécanismes de financement de projets novateurs et créateurs d'emplois dans le domaine de l'économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable.

Merci pour votre attention

*

2/ Repositionnement du développement durable dans l'échiquier politico-administratif :
Le développement durable en Tunisie et depuis que le concept a vu le jour a constamment souffert d'un isolement institutionnel du fait qu'il a été cantonné au sein de commissions ou de départements environnementaux n'ayant pas développé de liens privilégiés et de synergie remarquable avec les autres départements en charge des processus de développement. Aujourd'hui et sur la base de ce constat, il est indispensable de repositionner le développement durable dans l'échiquier politico administratif de la Tunisie en le rehaussant à des niveaux de décision plus élevés et en faisant de lui le cadre essentiel de la planification et de la programmation.

3/ Coopération internationale et gouvernance mondiale dans le domaine du développement durable

68. Nécessité de développer des mécanismes d'échange et de coopération entre les différents pays : La gestion rationnelle de l'environnement, le développement d'une économie verte et l'instauration d'un vrai développement durable, constituent le défi auquel tout pays est dorénavant confronté. Toutefois et dans cette nouvelle perspective, chacun des pays engagés se trouve confronté aux contraintes et limites de son propre espace et de ses potentialités propres et intrinsèques. D'où le besoin pressant de développer entre les régions du monde et l'ensemble des pays, quelque soit leur capacité, des mécanismes d'échange et de réciprocité qui développeraient la complémentarité entre les uns et les autres et offriraient par conséquent aux différents pays, plus de potentialités pour surmonter les défis signalés.

Les mécanismes de coopération développés jusqu'à présent entre les différents pays ou groupe de pays ou entre pays et institutions internationales dans la perspective d'atteindre les défis déjà énumérés, que ce soit en matière de gestion de l'environnement ou de développement d'une économie verte, demeurent limités, ponctuels et surtout d'efficacité et de rendement faibles comparativement aux enjeux et aux problématiques auxquels ils ont assignés. Cette défaillance trouve ses origines dans le fait que les pays engagés dans cette coopération demeurent encore peu convaincus de l'intérêt de solutionner les problématiques de manière commune dans le cadre de visions partagées. Les intérêts égoïstes, à court terme, cantonnés dans un cadre purement national ou à la limite, régional entravent le développement de cette nouvelle vision commune recherchée, favorisant ainsi et souvent des déséquilibres manifestes dans l'objet même de la coopération. Les accords d'investissement seront dans cette logique négociés suivant de nouvelles approches qui procéderont systématiquement à l'analyse et l'évaluation des avantages socio-économiques de

chaque parties permettant ainsi d'y inclure les clauses de durabilite necessaires conformernent auxobjectifs strategiques fixes et aux priorites politiques arretees.